



MAIRIE  
LA CHAPELLE-GONAGUET

## Conseil Municipal

Séance du vendredi 26 juin 2020

Le vendredi vingt-six juin deux mille vingt, à 21 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Gonaguet (Dordogne – 24), dûment convoqués le 22 juin 2020, par courriel par le Maire, M. Franck MOISSAT, se sont réunis en session ordinaire, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), au foyer rural (dérogation octroyée dans le cadre du dispositif sanitaire - Covid 19), sous la présidence de M. Franck MOISSAT, Maire.

### Nombre de Conseillers :

<b>En exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Présents :</b>	Franck MOISSAT, Nadine COURNIAC, Loïc CAILLAUD, Laetitia MARIE,
<b>Présents :</b>	<b>15</b>		Eric MOSCAVIT, Francis FIRMIN, Jean-Claude CELLIER, Alain BUISSON, Maryline
<b>Votants :</b>	<b>15</b>		LEURS DUROUSSEAUD, Philippe JOLY, Estelle LACOTTE, Aude PULO, Jessica
<b>Pouvoirs :</b>	<b>0</b>		SEUVE, Myriam SANDERS, Hugues MAGNY.

**Absents excusés :** /.

**Pouvoir :** /.

Madame Laëtitia MARIE a été élue secrétaire.

Heure début de séance : 21h00

### **- 1 - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire, pour la durée du mandat, un certain nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration communale.

Les domaines de compétences, définis et encadrés, ont été choisis par le conseil municipal, et ont ainsi été acceptés à la **majorité** (13 pour et 2 abstentions).

### **- 2 - Nomination d'un conseiller municipal délégué**

Les adjoints disposant tous de délégations de fonctions dans des domaines importants, il a été proposé de désigner en complément un conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, qui aura également en charge de seconder l'adjoint au Maire en charge du vaste domaine des services techniques (priorité étant donnée à l'adjoint).

M. Alain BUISSON et Mme Myriam SANDERS étant candidats à ce poste, il a été procédé à un vote en présence de deux assesseurs M. Philippe JOLY et Aude PULO.

Résultat : 13 voix pour M. BUISSON, 2 voix pour Mme SANDERS.

M. Alain BUISSON a été désigné à la **majorité** (13 voix) en qualité de conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

### **- 3 - Délibération pour le versement des indemnités des élus**

#### **Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire**

Si les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction au taux maximal (soit 51.6% de l'indice de la fonction publique) fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT, M. MOISSAT a souhaité demander au conseil municipal de fixer pour lui une indemnité inférieure au barème, dans un souci de bonne gestion des deniers publics.

Le conseil municipal a été amené à se prononcer et a décidé à la **majorité** (14 pour et 1 abstention) de fixer à 40.69 % le taux d'indemnité du maire basé sur l'indice de la fonction publique, conformément à sa demande.

### **Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux Adjointes au Maire**

Le nouveau conseil municipal fixe par délibération le niveau des indemnités de ses membres, dont les indemnités allouées aux adjoints.

Le Conseil municipal a donc décidé à l'**unanimité** avec effet à la date de leur nomination avec attribution de délégations (26 mai 2020), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 11.01% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### **Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation**

Le nouveau conseil municipal fixe par délibération le niveau des indemnités de ses membres, dont les indemnités allouées aux conseillers titulaires de délégations.

Le Conseil municipal a donc décidé à la **majorité** (13 pour et 2 abstentions), avec effet à la date de sa nomination avec attribution de délégations (29 juin 2020), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller délégué à 7.74% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

## **- 4 – Constitution des commissions municipales et désignation des membres**

### **- Commissions municipales.**

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Aussi, il a été décidé à la **majorité** (13 pour, 1 contre, 1 abstention) de désigner 4 commissions communales en charge des thématiques intéressants la commune et les membres suivants ont été élus à l'**unanimité**.

<b>Commission</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
Commission Finances	LACOTTE	Estelle	Conseillère municipale
	CELLIER	Jean-Claude	Conseiller municipal
	CAILLAUD	Loïc	Adjoint
	MARIE	Laëtitia	Adjointe
	SANDERS	Myriam	Conseillère municipale
Commission Vie associative / Animations	COURNIAC	Nadine	Adjointe
	SEUVE	Jessica	Conseillère municipale
	LEURS DUROUS-SEAUD	Maryline	Conseillère municipale
	FIRMIN	Francis	Conseiller municipal
	MAGNY	Hugues	Conseiller municipal
Commission Ressources Humaines	PULO	Aude	Conseillère municipale
	COURNIAC	Nadine	Adjointe
	JOLY	Philippe	Conseiller municipal
	LACOTTE	Estelle	Conseillère municipale
	MAGNY	Hugues	Conseiller municipal
Commission Voirie / Espaces verts	MOSCAVIT	Eric	Adjoint
	BUISSON	Alain	Conseiller
	COURNIAC	Nadine	Adjointe
	PULO	Aude	Conseillère municipale
	SANDERS	Myriam	Conseillère municipale

## Commission communale des impôts directs (CCID)

Dans chaque commune, doit être mis en place une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué, composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Ces commissaires sont désignés ensuite officiellement par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Le Conseil municipal doit donc désigner 24 personnes selon les critères imposés par la loi, les services des impôts vont en choisir 12, et parmi ces 12, 6 seront titulaires, les 6 autres suppléants.

Le Conseil municipal a donc décidé à l'**unanimité**, de désigner 24 membres répondant aux critères imposés, listés dans le tableau ci-dessous.

Titulaires			
N°	Noms/Prénoms	Adresses	Date de naissance
	Commissaires titulaires résidant dans la commune		
1	GADEAUD Alain	54, rue de l'Ancienne Boulangerie	17/03/1954
2	ROUSSEAU Alain	85, Impasse du Pavillon	22/05/1952
3	LAGRANGE Gérald	1362, rue du Puy de Merlande	27/02/1975
4	SANTIN Jean-Pierre	186, Impasse de la Jarthe	19/02/1949
5	VALBOUSQUET Eric	70, Route des Reyssoux	22/05/1972
6	LACORRE Paulette	582, Rue de Biras	24/12/1944
7	PROUILLAC Jean-Paul	1572, Route de Chancelade	26/06/1951
8	SIMON Alain	655, Route de Puy Aurilol	30/01/1947
Propriétaires Bois (et qui sont			
9	DESMARTIN Michel	334, rue du Puy de Merlande Nord	16/04/1941
10	SAUVINET Olivier	580, Route des Genêts	17/01/1979
Propriétaires Hors communes (mais qui p			
11	COURNIAC Daniel	Le Mas 24310 BIRAS	19/04/1947
12	BRISSAUD David	9 route Eveque, 24450 MARSAC SUR L ISLE	26/05/1975
Suppléants			
N°	Noms/Prénoms	Adresses	Date de naissance
	Commissaires suppléants résidant dans la commune		
13	LAVAUD Pierre (Jacques)	335 route de Chancelade	02/04/1947
14	CHARMARTY Thierry	148, Rue des Brunies	01/06/1975
15	MANAUTÉ Murielle	2, rue des Basses Veyrinas	04/01/1974
16	RAPNOUIL Alain	255, rue de la Mairie	22/10/1956
17	COTTE Didier	108, Rue des Boiges	23/06/1957
18	MAILLON François	139, rue des Reyssoux Bas	29/05/1955
19	REBIERE Serge	677, rue de Blanchou	22/04/1946
20	CREYSAC Joel	151, Route de la Beaucherie	12/11/1954
t domiciliés dans la commune)			
21	DESHAYES Michel	31, Impasse des Boigettes	14/01/1938
22	BEYNEY Hamida	1598, rue des Places	23/03/1944
possèdent un bien propre sur la commune)			
23	DE BROVES Louis	5 Villa Mozard, 75016 PARIS	15/08/1939
24	SIMON Gérard	30 rue Dahlias, 24650 CHANCELADE	02/04/1940

### **Délibération désignant les membres de la commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, à partir de 214 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures et services et de 5 350 000 euros hors taxes pour les marchés de travaux, passés par la collectivité territoriale. Bien que ces seuils soient difficilement atteignable à notre échelle, il a été décidé la commission d'appel d'offres qui n'intervient pas en procédure adaptée ou à titre consultatif uniquement. Ont été désigné à l'**unanimité** pour y siéger les membres suivants

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
MOSCAVIT Eric	JOLY Philippe
CELLIER Jean-Claude	MARIE Laëtitia
SANDERS Myriam	LACOTTE Estelle

### **Membres du conseil d'administration du CCAS**

Afin de mener des actions auprès des plus défavorisés, la municipalité a exprimé le souhait de poursuivre l'action du CCAS et de fixer, à l'**unanimité**, à 10 le nombre de ses membres au sein du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Les membres du CCAS élus par le conseil municipal à l'**unanimité** sont donc les suivants :

CCAS	MARIE	Laëtitia	Adjointe
	COURNIAC	Nadine	Adjointe
	PULO	Aude	Conseillère municipale
	SEUVE	Jessica	Conseillère municipale
	SANDERS	Myriam	Conseillère municipale

### **Délibération en vue de l'élection des délégués intercommunaux**

#### **Election des délégués dans les organismes extérieurs**

##### ➤ **Délégués intercommunaux au Syndicat départemental d'énergie (SDE 24)**

La commune de La Chapelle Gonaguet étant adhérente au SDE 24 ; 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ont été désigné à l'**unanimité** :

<b>Compétence</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
SDE 24 (syndicat départemental d'énergie)	MOSCAVIT	Eric	Adjoint
	BUISSON	Alain	Conseiller municipal
	MARIE	Laëtitia	Adjointe
	SANDERS	Myriam	Conseillère municipale

##### ➤ **Délégués intercommunaux au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable**

La commune de La Chapelle Gonaguet étant adhérente au SIAEP, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ont été désigné à l'**unanimité** :

<b>Compétence</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable)	MOSCAVIT	Eric	Adjoint
	BUISSON	Alain	Conseiller municipal
	MARIE	Laëtitia	Adjointe
	MAGNY	Hugues	Conseiller municipal

➤ **Délégués au sein du collège de La Roche Beaulieu**

Ont été désigné à l'unanimité 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Compétence	Nom	Prénom	Fonction
Collège de La Roche Beaulieu	CAILLAUD	Loïc	Adjoint (titulaire)
	MARIE	Laëtitia	Adjointe (suppléante)

**Election des correspondants auprès d'organismes divers**

Plusieurs correspondants devant être désignés dans plusieurs domaines de compétences pour représenter la commune et jouer le rôle d'interlocuteurs et d'animateurs d'actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire, ont été désigné à l'unanimité :

Compétence	Nom	Prénom	Fonction
Correspondant défense	JOLY	Philippe	Conseiller municipal
Sécurité routière	SANDERS	Myriam	Conseillère municipale
Gymnase de Mensignac	MARIE	Laëtitia	Adjointe
	BUISSON	Alain	Conseiller municipal
CNAS-CDAS (action sociale pour les agents)	ESCALE	Aude	Rédactrice principale
	MARIE	Laëtitia	Adjointe
ERDF/Enedis	MOSCAVIT	Eric	Adjoint
	SANDERS	Myriam	Conseillère municipale

**- 5 - Délibération pour la formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés**

Le nouveau conseil municipal fixe par délibération l'enveloppe consacrée aux frais de formations des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil municipal a donc décidé à l'**unanimité**, de consacrer une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant égal à 3% (doit être compris entre 2 et 20%) du montant maximal des indemnités des élus (soit 1831€) à la formation des élus municipaux compte tenu du fait que le budget alloué en 2019 n'avait pas été consommé.

**- 6 - Délibération pour l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**

L'assemblée délibérante s'est dotée d'un règlement intérieur du conseil municipal, fixant notamment les conditions d'organisation des réunions du conseil municipal, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, les modalités d'expression de l'opposition dans les publications municipales....

Le document a été validé à l'**unanimité**.

**- 7 - Vote des taux d'imposition.**

Considérant que la municipalité entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, le conseil municipal a décidé à l'**unanimité**, de maintenir les taux d'imposition à ceux fixés l'an passé.

Taxe d'habitation = 12.77% / Taxe foncière = 18.75% / Taxe foncière non bâtie = 76.03%

**- 8 - Délibération pour l'adoption du règlement intérieur de la collectivité**

La commission communale des ressources humaines en place en 2019 avait travaillé sur un projet de règlement intérieur de la collectivité applicable aux services municipaux.

Ce document, soumis au Comité technique du centre de gestion, a reçu un avis favorable le 04/06/2020.

Le règlement ainsi prévalidé, a été soumis au conseil municipal et a donc été adopté à l'**unanimité** pour une mise en application au 01/09/2020.

*Mme LEURS DUROUSSEAUD quitte le conseil municipal qui délibère dès lors à 14 membres.*

**- 9 - Délibération instaurant la prime exceptionnelle - Covid 19**

Le personnel municipal ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics, le conseil municipal a décidé à la **majorité** (13 pour et 1 abstention) d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, entre le 16 mars et le 10 mai 2020.

**- 10 - Délibération relative à une création de poste de cuisinier**

Le poste de cuisinier étant actuellement occupé par un agent en contrat à durée déterminée, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de lancer une procédure de recrutement (stagiairisation) pour ce poste.

*Fin de la séance à 0h25.*